

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Correspondance romaine. — V Prières des Quarantes-Heures. — VI Le clair crucifix. — VII Nouvelles religieuses. — VIII Société d'une messe. — IX Union Saint-Jean. — X Sœurs de Sainte-Anne : vêtue et profession religieuse. — XI Aux prières.

## AU PRONE

Le dimanche, 31 mars

On annonce :

La fête de Pâques et la fin du temps pour la communion pascale ;  
Le premier vendredi du mois.

## OFFICES DE L'EGLISE

La semaine du 31 mars

La résurrection des morts est une des plus consolantes vérités de la religion. Mourir pour toujours serait la plus affreuse des destinées. Mais la mort n'est que transitoire, et la tombe un lieu de sommeil. C'est la vérité consolante qui met en lumière la fête de Pâques. Celle-ci nous rappelle que la résurrection de Jésus-Christ est la plus solide preuve de la vérité de sa doctrine. Elle établit la certitude de sa mission et de sa filiation divine, l'efficacité du sacrifice de la croix, la divinité de son sacerdoce, les récompenses de l'autre vie, enfin la résurrection glorieuse des corps.

Messe du dimanche de Pâques, *double de 1e cl. avec octave privil.* ; d'ici à la Pentecôte, on remplace l'*Asperges* par le *Vidi aquam* ; préf. de Pâques. — Vêpres de Pâques ; ant. finale *Regina cæli* jusqu'au dimanche de la Trinité.

## TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 7 avril

Comme le jour de Pâques, le dimanche de *Quasimodo* est privilégié contre tout office (Rubr. génér. du brev., titre x, n. 1) et l'on ne peut, en ce jour, faire mémoire d'aucune autre fête (Rubr. génér. du missel, titre vi ; décret génér. du 2 déc. 1896, III, n. 3754).

Tous les autres titulaires, outre *S. Joseph* et *l'Annonciation* qui tombent entre le 18 mars et le 27 avril, n'auront, cette année, leur solennité que le 28 avril.

J. S.